

## Burundi : les axes stratégiques de croissance économique pour 2014-2016

Arrib News, 30/08/2013 - Source Xinhua Le gouvernement de la République du Burundi a annoncé dans le Document d'Orientation Budgétaire les quatre axes stratégiques de croissance économique pour la période 2014-2016 et les allocations budgétaires par axe. Ces axes sont le renforcement de l'Etat de droit, la Consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l'Égalité du genre ; la transformation de l'Économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois ; l'amélioration des taux d'accès et de la qualité des services de base et le renforcement du socle de la protection sociale et enfin la gestion de l'espace et de l'environnement pour un développement durable.

Pour le premier axe (renforcement de l'Etat de droit..), la part relative du budget de cet axe passerait de 34,83% en 2013 à 29,83% en 2016, soit une diminution de 5,0%. Les activités qui seront exécutées dans cet axe s'articulent autour de quatre objectifs stratégiques. Ces objectifs sont le renforcement de l'Etat de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la performance des institutions publiques, la réforme de la gestion des finances publiques et enfin, la promotion de l'Égalité du genre.

Pour le second axe (transformation de l'Économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d'emplois, la part relative des crédits budgétaires alloués à cet axe passerait de 26,38% en 2013 à 34,78% en 2016, soit un gain de 8,4% sur la période. La part du relèvement de la productivité des secteurs porteurs de croissance enregistrera une augmentation substantielle et passera de 12,96% en 2013 à 14,7% en 2016, soit un gain de 1,82%. Dans ce secteur, le gouvernement portera ses efforts particulièrement sur l'amélioration de la production agricole, l'exploitation rationnelle des mines et carrières, la promotion de l'industrie, de l'artisanat et du tourisme, l'emploi des jeunes ainsi que la promotion du secteur privé.

Pour ce qui est du troisième axe (amélioration des taux d'accès et de la qualité des services de base et le renforcement du socle social), la part relative des crédits y alloués passerait de 36,8% en 2013 à 33,87% en 2016. Compte tenu des contraintes des ressources, des efforts devraient être déployés par ces secteurs afin d'y accroître l'efficacité dans l'utilisation d'importants moyens y consacrer. Le dernier axe concerne la gestion durable de l'espace et de l'environnement pour un développement durable où la part du budget y alloué devra passer de 1,98% à 1,51%. Les priorités accordées à cet axe se rapporteront à l'aménagement rationnel et équilibré du territoire, la protection de l'environnement, la gestion rationnelle des ressources en eau ainsi que la promotion d'une gestion coordonnée ou intégrale de l'environnement dans les programmes sectoriels.